

**LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS,**  
Chancelière des Universités,

**DEC-18-243**

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015,  
Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2015,  
Vu la circulaire N° 2015-110 du 21 juillet 2015 publiée au Bulletin Officiel n°30 du 23 juillet 2015,

**Arrête**

Article 1<sup>er</sup> : Une session d'examen en vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) destiné aux enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation sera ouverte dans l'académie d'AMIENS pour l'année 2019.

Article 2 : Le registre d'inscription est ouvert du vendredi 9 novembre 2018 au **lundi 10 décembre 2018**. Le dossier d'inscription est à compléter obligatoirement à partir du lien dédié sur le site internet de l'académie d'AMIENS, rubrique « Recruter/Espace pro/ Carrière/ Certifications/ CAFFA » ou à retirer auprès des services académiques pour les candidats qui ne pourraient pas avoir accès au réseau numérique et qui se présenteront à la Division des Examens et Concours, bureau des concours enseignants.

Article 3 : La date limite de l'envoi des dossiers d'inscription pour les candidats est fixée, comme suit :

- **Dossier d'admissibilité** :

1. Envoi de la confirmation d'inscription et la Partie I, au format papier au plus tard le lundi 17 décembre 2018.
2. Envoi du rapport d'activité (Partie II), au format numérique et au format papier au plus tard le lundi 14 janvier 2019.

- **Dossier d'admission** :

1. Envoi de la confirmation d'inscription et la Partie I, au format papier au plus tard le lundi 17 décembre 2018.
2. Envoi du mémoire au format numérique et au format papier au plus tard le lundi 8 avril 2019

Article 4 : Les épreuves et la publication des résultats se dérouleront selon le calendrier suivant :

- Épreuve d'admissibilité : entre le lundi 28 janvier 2019 et le jeudi 31 janvier 2019.
- Publication des résultats : le lundi 4 février 2019 au plus tard.
- Première épreuve d'admission : entre le lundi 7 janvier 2019 et le vendredi 5 avril 2019.
- Deuxième épreuve d'admission : entre le mardi 23 avril 2019 et le vendredi 26 avril 2019.
- Publication des résultats : le mardi 30 avril 2019 au plus tard.

Article 5 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 2 novembre 2018



**Béatrice CORMIER**